



**Lites des délibérations examinées lors du Comité Syndical du
23 mars 21023**

| N° délibération | Objet de la délibération | Décision |
|----------------------------|---|-----------------|
| 006-2023 | Compte de Gestion 2022 | approuvée |
| 007-2023 | CA 2022 | approuvée |
| 008-2023 | Affectation du résultat | approuvée |
| 009-2023 | BP 2023 | approuvée |
| 010-2023 | Exclusion d'exonération de la TEOM | approuvée |
| 011-2023 | Remplacement temporaire (art. 3-1) | approuvée |
| 012-2023 | Remplacement pour vacance temporaire d'un emploi (art.3-2) | approuvée |
| 013-2023 | Modification des statuts de la SPL TRIGONE | approuvée |
| 014-2023 | Tarif 2023 pour prestation prêt BOM | approuvée |
| | | |

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois mars, le Comité Syndical du SICTOM EST, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick DUBOSC

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|--|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 122 | 62 | 67 Pour : 67 Contre : 0 Abstentions : 0 |

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 08 mars 2023 |

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| __/__/__ |

Etai(en)t présents :

Monsieur Patrick DUBOSC, Président Madame et Messieurs Christophe LABORDE, Françoise FAISSAT, Lilian CASONATO, Guy MANTOVANI, Christian POMIES, Vice-Présidents et Mesdames et Messieurs Jean-Claude BADOY, Michèle LAFFITTE, Jean-Luc FOSSE, Véronique VANCOILLIE, Henri BIASOTTO, Jean-Louis BIASOTTO, David LAPORTE, Jean-Louis BERARD, Céline LABORIE-FULCHIC, René GABORIT, Sébastien DABASSE, Eric ARIES, Florian DUPOUX, Marie-Thérèse HORGUEDEBAT, Isabelle BERAUT, Nicole SIMORRE, Philippe SURAN, Gérard SURAN, Nathalie GUISTI, Robert LAUZERO, Sophie HERNANDEZ, Bertrand GENET, Jacques DIANA, Françoise ROUBY, Florian PINOS, Solange POMES, Valérie MASSAT, Patrick VILLEMUR, Katherine GEISSMANN, Elisabeth TERRAIL, Patrick PASQUALI, Chantal SCHARDT, Karole SCHARDT, Rémy BRISARD, René PERIN, Cécile CHAMPON, Michel FOURREAU, Jean-Luc SILHERES, Alain MOCAU, Christian GALLANT, Guy LACOURT, Bernard BOUSSAROT, Joël SPADOT, Monique MESSEGUE, Geneviève BERGE, Marie-José SEYCHAL, Marceau DORBES, Jean-Luc RITOURET, Jean-Michel BOINAIS, Xavier BEPMALÉ, Alain PINET, Serge DIANA, Nathalie CASTERA, Bernadette DUMOUCHE Jérôme BRUN, Josette PONS

Procurat ion(s) :

Mesdames et Messieurs François BOYER, Cyril ROMERO, Emilie LUNARDI, Jean-Pierre FILLOUSE, Louis TURCHI

Etai(en)t absent(s) :

Mesdames et Messieurs Henri GARCIA, Emmanuelle LECOINTE, Jean-Jacques BALMISSE, Isabelle DEVISME, Alain DE SCORAILLE, Caroline JACQUIN-MICHOT, Thierry IDRAC, Nicolas FERRER, Daniel GAUTHE, Ghislain FAURE, Fabienne BOUE, Eliane MARSIGLIO, Guillaume BRASSARD, Fabrice MEYER, Thierry BARIOL, Simone VIVES, Marc HMINSA, Eric SANVICENTE, Guillaume ROUX, Marion DEMBLANS, Fabien LECHES, Raymond LABORDE, Valérie BERNABEU, Sébastien GARGES, Benoît TAICLET, Anne-Marie DELAYE, Mickaël LONCKE, Eric CAUBET, Serge CETTOLO, Eric MARGONTIER, Claude CAPERAN, Frédérique DELANNOY, Guy BAQUE, Gilles LARROQUE, Anne LABAT, Anne-Laure LACRAMPE

Etai(en)t excusé(s) :

Mesdames et Messieurs Pascaline THURSCHE, Thierry BONNECAZE, Pascale TERRASSON-RIVOLIER, Philippe MONTEIL, Jean-Paul TARTAS, Xavier ROMEO, Jocelyne TRIAES, Mickaël NEAU, Jean-François BARAYRE, Gérard PAUL, François LAPORTE, Martine ROQUIGNY, Muriel GOULM, Julien LASSERRE, Jacques LAGON, Stéphane LARTIGUE, Piedad BERNARD, Frédéric VERGE, Georges ZAMPARUTTI

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__

et publication du

__/__/__

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Madame Françoise FAISSAT

| |
|---|
| EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 |
|---|

Le Président expose aux membres du comité syndical que le compte de gestion est établi par Mme Sylvie ALABRO à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au comité syndical en même temps que le compte administratif.

le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, m

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le 04/04/2023
ID : 032-253201065-20230323-006_2023-DE

SLO

Ont signé au registre les

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Mauvezin

Le Président DUBOSC Patrick



L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois mars, le Comité Syndical du SICTOM EST, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick DUBOSC

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 122 | 62 | 67 |
| | | Pour : 67 |
| | | Contre : 0 |
| | | Abstentions : 0 |

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 08 mars 2023 |

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| _/_/___ |

Etaient présents :

Monsieur Patrick DUBOSC, Président Madame et Messieurs Christophe LABORDE, Françoise FAISSAT, Lilian CASONATO, Guy MANTOVANI, Christian POMIES, Vice-Présidents et Mesdames et Messieurs Jean-Claude BADY, Michèle LAFFITTE, Jean-Luc FOSSE, Véronique VANCOILLIE, Henri BIASOTTO, Jean-Louis BIASOTTO, David LAPORTE, Jean-Louis BERARD, Céline LABORIE-FULCHIC, René GABORIT, Sébastien DABASSE, Eric ARIES, Florian DUPOUX, Marie-Thérèse HORGUEDEBAT, Isabelle BERAUT, Nicole SIMORRE, Philippe SURAN, Gérard SURAN, Nathalie GUISTI, Robert LAUZERO, Sophie HERNANDEZ, Bertrand GENET, Jacques DIANA, Françoise ROUBY, Florian PINOS, Solange POMES, Valérie MASSAT, Patrick VILLEMUR, Katherine GEISSMANN, Elisabeth TERRAIL, Patrick PASQUALI, Chantal SCHARDT, Karole SCHARDT, Rémy BRISARD, René PERIN, Cécile CHAMPON, Michel FOURREAU, Jean-Luc SILHERES, Alain MOCAU, Christian GALLANT, Guy LACOURT, Bernard BOUSSAROT, Joël SPADOT, Monique MESSEGUE, Geneviève BERGE, Marie-José SEYCHAL, Marceau DORBES, Jean-Luc RITOURET, Jean-Michel BOINAIS, Xavier BEPMALE, Alain PINET, Serge DIANA, Nathalie CASTERA, Bernadette DUMOUCHE Jérôme BRUN, Josette PONS

Procuration(s) :

Mesdames et Messieurs François BOYER, Cyril ROMERO, Emilie LUNARDI, Jean-Pierre FILLOUSE, Louis TURCHI

Etai(en)t absent(s) :

Mesdames et Messieurs Henri GARCIA, Emmanuelle LECOINTE, Jean-Jacques BALMISSE, Isabelle DEVISME, Alain DE SCORAILLE, Caroline JACQUIN-MICHOT, Thierry IDRAC, Nicolas FERRER, Daniel GAUTHE, Ghislain FAURE, Fabienne BOUE, Eliane MARSIGLIO, Guillaume BRASSARD, Fabrice MEYER, Thierry BARIOL, Simone VIVES, Marc HMINSA, Eric SANVICENTE, Guillaume ROUX, Marion DEMBLANS, Fabien LECHES, Raymond LABORDE, Valérie BERNABEU, Sébastien GARCES, Benoît TAICLET, Anne-Marie DELAYE, Mickaël LONCKE, Eric CAUBET, Serge CETTOLO, Eric MARGONTIER, Claude CAPERAN, Frédérique DELANNOY, Guy BAQUE, Gilles LARROQUE, Anne LABAT, Anne-Laure LACRAMPE

Etai(en)t excusé(s) :

Mesdames et Messieurs Pascaline THURSCH, Thierry BONNECAZE, Pascale TERRASSON-RIVOLIER, Philippe MONTEIL, Jean-Paul TARTAS, Xavier ROMEO, Jocelyne TRIAES, Mickaël NEAU, Jean-François BARAYRE, Gérard PAUL, François LAPORTE, Martine ROQUIGNY, Muriel GOULM, Julien LASSERRE, Jacques LAGON, Stéphane LARTIGUE, Piedad BERNARD, Frédéric VERGE, Georges ZAMPARUTTI

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

| |
|---------|
| _/_/___ |
|---------|

et publication du

| |
|---------|
| _/_/___ |
|---------|

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Madame Françoise FAISSAT

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

le Comité Syndical du SICTOM EST

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

| | | |
|----------|--------------------|--------------|
| Dépenses | Prévu : | 1 464 212,65 |
| | Réalisé : | 496 015,60 |
| | Reste à réaliser : | 464 652,18 |
| Recettes | Prévu : | 1 464 212,65 |
| | Réalisé : | 1 471 627,81 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Fonctionnement

| | | |
|----------|--------------------|--------------|
| Dépenses | Prévu : | 4 294 277,69 |
| | Réalisé : | 4 210 320,78 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |
| Recettes | Prévu : | 4 294 277,69 |
| | Réalisé : | 4 326 765,87 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :
Fonctionnement :
Résultat global :

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le 04/04/2023
ID : 032-253201065-20230323-007_2023-DE
1 092 057,30

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Le Président s'étant retiré lors du vote.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Mauvezin
Le Président DUBOSC Patrick



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTH

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 032-253201065-20230323-007_2023-DE



L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

- Réalisation globale (budget principal et budgets annexes) -

| | Fonctionnement | | Investissement | |
|--------------|---------------------|---------------------|-------------------|---------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| SICTOM EST | 4 210 320,78 | 4 326 765,87 | 496 015,60 | 1 471 627,81 |
| Total | 4 210 320,78 | 4 326 765,87 | 496 015,60 | 1 471 627,81 |

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2022.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services de la collectivité.

La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la collectivité. Elle est liée aux projets de la collectivité à moyen et long terme.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 032-253201065-20230323-007_2023-DE



- Représentation graphique du budget principal -

| Dépenses | | Recettes | | Dépenses | | Recettes | |
|---|--|---|--|--------------------|--|---|--|
| Charges à caractère général : 502,80 k€ | | Dotations et participations : 3 982,12 k€ | | Dettes : 392,50 k€ | | Dotations, fonds et réserves: 375,66 k€ | |
| Charges de personnel : 915,84 k€ | | | | Autre : 103,51 k€ | | Excédent antérieur : 717,06 k€ | |
| Subventions et participations : 2 332,87 k€ | | | | | | Autre : 378,91 k€ | |
| Autre : 458,81 k€ | | | | | | | |
| | | Produit des services : 171,09 k€ | | | | | |
| | | Autre : 173,56 k€ | | | | | |

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 032-253201065-20230323-007_2023-DE

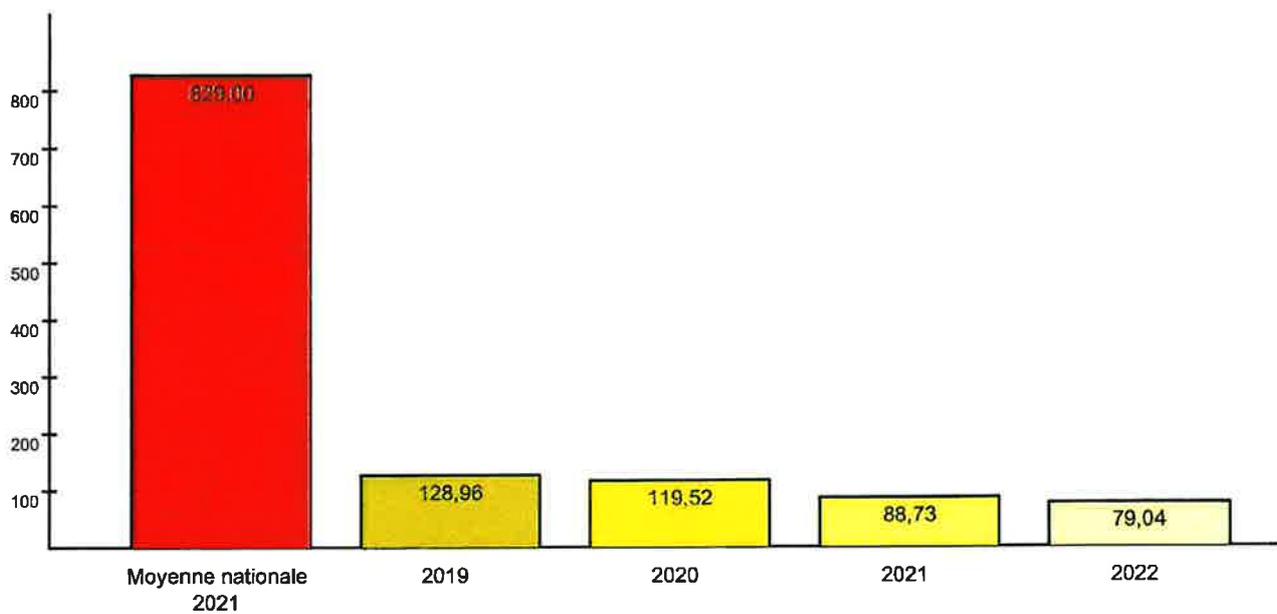
S²LOW

- Dette -

Tableau synthétique

| | Encours de la dette |
|--------------|---------------------|
| SICTOM EST | 3 201 783,20 |
| Total | 3 201 783,20 |

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus



L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois mars, le Comité Syndical du SICTOM EST, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick DUBOSC

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|--|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 122 | 62 | 67 Pour : 67 Contre : 0 Abstentions : 0 |

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 08 mars 2023 |

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| __/__/__ |

Etaient présents :

Monsieur Patrick DUBOSC, Président Madame et Messieurs Christophe LABORDE, Françoise FAISSAT, Lilian CASONATO, Guy MANTOVANI, Christian POMIES, Vice-Présidents et Mesdames et Messieurs Jean-Claude BADY, Michèle LAFFITTE, Jean-Luc FOSSE, Véronique VANCOILLIE, Henri BIASOTTO, Jean-Louis BIASOTTO, David LAPORTE, Jean-Louis BERARD, Céline LABORIE-FULCHIC, René GABORIT, Sébastien DABASSE, Eric ARIES, Florian DUPOUX, Marie-Thérèse HORGUEDEBAT, Isabelle BERAUT, Nicole SIMORRE, Philippe SURAN, Gérard SURAN, Nathalie GUISTI, Robert LAUZERO, Sophie HERNANDEZ, Bertrand GENET, Jacques DIANA, Françoise ROUBY, Florian PINOS, Solange POMES, Valérie MASSAT, Patrick VILLEMUR, Katherine GEISSMANN, Elisabeth TERRAIL, Patrick PASQUALI, Chantal SCHARDT, Karole SCHARDT, Rémy BRISARD, René PERIN, Cécile CHAMPON, Michel FOURREAU, Jean-Luc SILHERES, Alain MOCAU, Christian GALLANT, Guy LACOURT, Bernard BOUSSAROT, Joël SPADOT, Monique MESSEGUE, Geneviève BERGE, Marie-José SEYCHAL, Marceau DORBES, Jean-Luc RITOURET, Jean-Michel BOINAIS, Xavier BEPMALÉ, Alain PINET, Serge DIANA, Nathalie CASTERA, Bernadette DUMOUCHE, Jérôme BRUN, Joséphine PONS

Procuration(s) :

Mesdames et Messieurs François BOYER, Cyril ROMERO, Emilie LUNARDI, Jean-Pierre FILLOUSE, Louis TURCHI

Etai(en)t absent(s) :

Mesdames et Messieurs Henri GARCIA, Emmanuelle LECOINTE, Jean-Jacques BALMISSE, Isabelle DEVISME, Alain DE SCORAILLE, Caroline JACQUIN-MICHOT, Thierry IDRAC, Nicolas FERRER, Daniel GAUTHE, Ghislain FAURE, Fabienne BOUE, Eliane MARSIGLIO, Guillaume BRASSARD, Fabrice MEYER, Thierry BARIOL, Simone VIVES, Marc HMINSA, Eric SANVICENTE, Guillaume ROUX, Marion DEMBLANS, Fabien LECHES, Raymond LABORDE, Valérie BERNABEU, Sébastien GARCES, Benoît TAICLET, Anne-Marie DELAYE, Mickaël LONCKE, Eric CAUBET, Serge CETTOLO, Eric MARGONTIER, Claude CAPERAN, Frédérique DELANNOY, Guy BAQUE, Gilles LARROQUE, Anne LABAT, Anne-Laure LACRAMPE

Etai(en)t excusé(s) :

Mesdames et Messieurs Pascaline THURSCHE, Thierry BONNECAZE, Pascale TERRASSON-RIVOLIER, Philippe MONTEIL, Jean-Paul TARTAS, Xavier ROMEO, Jocelyne TRIAES, Mickaël NEAU, Jean-François BARAYRE, Gérard PAUL, François LAPORTE, Martine ROQUIGNY, Muriel GOULM, Julien LASSERRE, Jacques LAGON, Stéphane LARTIGUE, Piedad BERNARD, Frédéric VERGE, Georges ZAMPARUTTI

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__

et publication du

__/__/__

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Madame FAISSAT Françoise

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Monsieur Patrick DUBOSC, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 23/03/2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir
Statuant sur l'affectation du rés
Constatant que le compte adminis

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le 04/04/2023
ID : 032-253201065-20230323-008_2023-DE

| | |
|--|------------|
| - un déficit de fonctionnement de : | 16 582,60 |
| - un excédent reporté de : | 133 027,69 |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 116 445,09 |
| - un excédent d'investissement de : | 975 612,21 |
| - un déficit des restes à réaliser de : | 464 652,18 |
| Soit un excédent de financement de : | 510 960,03 |

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

| | |
|--|------------|
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT | 116 445,09 |
| AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) | 0,00 |
| RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) | 116 445,09 |
| <hr/> | |
| RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT | 975 612,21 |

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MAUVEZIN

Le Président DUBOSC Patrick



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au Foyer Culturel à Mauvezin, sous la Présidence de Monsieur Patrick DUBOSC,

Nombre de délégués en exercice : 122

Date de convocation : 8 mars 2023

Présents : 62

Votants : 67

Présents : Monsieur Patrick DUBOSC, Président Madame et Messieurs Christophe LABORDE, Françoise FAISSAT, Lilian CASONATO, Guy MANTOVANI, Christian POMIES, Vice-Présidents et Mesdames et Messieurs Jean-Claude BADY, Michèle LAFFITTE, Jean-Luc FOSSE, Véronique VANCOILLIE, Henri BIASOTTO, Jean-Louis BIASOTTO, David LAPORTE, Jean-Louis BERARD, Céline LABORIE-FULCHIC, René GABORIT, Sébastien DABASSE, Eric ARIES, Florian DUPOUX, Marie-Thérèse HORGUEDEBAT, Isabelle BERAUT, Nicole SIMORRE, Philippe SURAN, Gérard SURAN, Nathalie GUISTI, Robert LAUZERO, Sophie HERNANDEZ, Bertrand GENET, Jacques DIANA, Françoise ROUBY, Florian PINOS, Solange POMES, Valérie MASSAT, Patrick VILLEMUR, Katherine GEISSMANN, Elisabeth TERRAIL, Patrick PASQUALI, Chantal SCHARDT, Karole SCHARDT, Rémy BRISARD, René PERIN, Cécile CHAMPON, Michel FOURREAU, Jean-Luc SILHERES, Alain MOCAU, Christian GALLANT, Guy LACOURT, Bernard BOUSSAROT, Joël SPADOT, Monique MESSEGUE, Geneviève BERGE, Marie-José SEYCHAL, Marceau DORBES, Jean-Luc RITOURET, Jean-Michel BOINAIS, Xavier BEPMALE, Alain PINET, Serge DIANA, Nathalie CASTERA, Bernadette DUMOUCHE Jérôme BRUN, Josette PONS

Excusés avec pouvoir : Mesdames et Messieurs François BOYER, Cyril ROMERO, Emilie LUNARDI, Jean-Pierre FILLOUSE, Louis TURCHI

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Pascaline THURSCH, Thierry BONNECAZE, Pascale TERRASSON-RIVOLIER, Philippe MONTEIL, Jean-Paul TARTAS, Xavier ROMEO, Jocelyne TRIAES, Mickaël NEAU, Jean-François BARAYRE, Gérard PAUL, François LAPORTE Martine ROQUIGNY, Muriel GOULM, Julien LASSERRE, Jacques LAGON, Stéphane LARTIGUE, Piedad BERNARD, Frédéric VERGE, Georges ZAMPARUTTI

Absents : Mesdames et Messieurs Henri GARCIA, Emmanuelle LECOINTE, Jean-Jacques BALMISSE, Isabelle DEVISME, Alain DE SCORAILLE, Caroline JACQUIN-MICHOT, Thierry IDRAC, Nicolas FERRER, Daniel GAUTHE, Ghislain FAURE, Fabienne BOUE, Eliane MARSIGLIO, Guillaume BRASSARD, Fabrice MEYER, Thierry BARIOL, Simone VIVES, Marc HMINSKA, Eric SANVICENTE, Guillaume ROUX, Marion DEMBLANS, Fabien LECHES, Raymond LABORDE, Valérie BERNABEU, Sébastien GARCES, Benoît TAICLET, Anne-Marie DELAYE, Mickaël LONCKE, Eric CAUBET, Serge CETTOLO, Eric MARGONTIER, Claude CAPERAN, Frédérique DELANNOY, Guy BAQUE, Gilles LARROQUE, Anne LABAT, Anne-Laure LACRAMPE

OBJET : Vote du Budget Primitif 2023

Le Président présente les propositions nouvelles du Budget Primitif 2023 établi, selon le débat d'orientation budgétaire du 19 janvier 2023.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité

les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

| | |
|-----------------------|---|
| Investissement | |
| Dépenses : | 1 459 104.97 € (dont 464 652.18 € de RAR) |
| Recettes : | 1 459 104.97 € (dont 0.00 € de RAR) |
| Fonctionnement | |
| Dépenses : | 4 042 607.09. € (dont 0.00 € de RAR) |
| Recettes | 4 042 607.09 € (dont 0.00 € de RAR) |

Pour extrait certifié conforme,

A Mauvezin, le 23 mars 2023

Le Président

Patrick DUBOSC



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DE 2023

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services de la collectivité.

La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la collectivité. Elle est liée aux projets de la collectivité à moyen et long terme.

- Budget global (budget principal et budgets annexes) -

| | Fonctionnement | Investissement | Total |
|--------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| SICTOM EST | 4 042 607,09 | 1 459 104,97 | 5 501 712,06 |
| Total | 4 042 607,09 | 1 459 104,97 | 5 501 712,06 |

* Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques

Le budget primitif respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget a été établi dans la volonté de : maîtriser les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement et continuer les investissements nécessaires malgré la conjoncture économique, contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt et en mobilisant les subventions.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 032-253201065-20230323-009_2023-DE



- Représentation graphique du budget principal -

| Dépenses | | Recettes | | Dépenses | | Recettes | |
|---|--|---|--|-------------------------------------|--|--------------------------------|--|
| Charges à caractère général : 471,70 k€ | | Dotations et participations : 3 718,05 k€ | | Dépenses d'équipement : 1 061,43 k€ | | Excédent antérieur : 975,61 k€ | |
| Charges de personnel : 872,70 k€ | | | | | | | |
| Subventions et participations : 2 272,25 k€ | | | | Dettes : 397,68 k€ | | Autre : 463,49 k€ | |
| | | | | | | | |
| Autre : 425,95 k€ | | | | Autre : 0,00 k€ | | | |
| | | Produit des services : 198,00 k€ | | | | | |
| | | Autre : 126,56 k€ | | | | | |

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 032-253201065-20230323-009_2023-DE



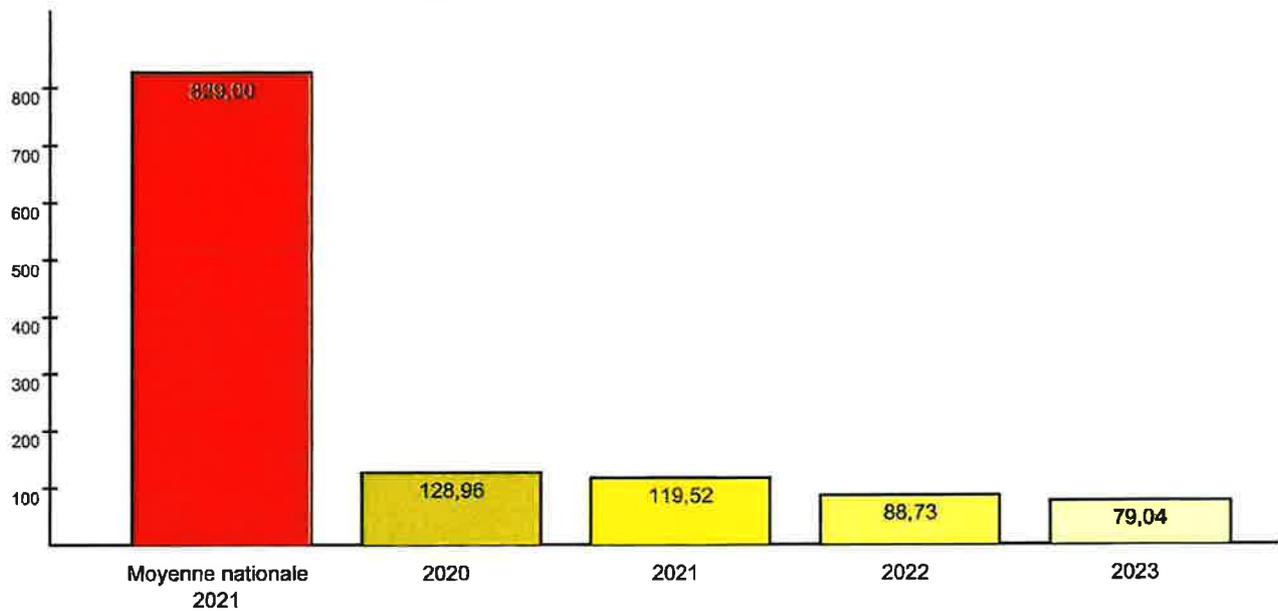
- Dette -

Tableau synthétique

| | Encours de la dette |
|--------------|---------------------|
| SICTOM EST | 3 201 783,20 |
| Total | 3 201 783,20 |

Capacité de désendettement (Encours de la dette / capacité d'autofinancement) tous budgets confondus : 4,15 an(s)

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus



L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois mars à dix-huit heures 30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au Foyer Culturel à Mauvezin, sous la Présidence de Monsieur Patrick DUBOSC,

Nombre de délégués en exercice : 122
Date de convocation : 8 mars 2023

Présents : 62
Votants : 67

Présents : Monsieur Patrick DUBOSC, Président Madame et Messieurs Christophe LABORDE, Françoise FAISSAT, Lilian CASONATO, Guy MANTOVANI, Christian POMIES, Vice-Présidents et Mesdames et Messieurs Jean-Claude BADY, Michèle LAFFITTE, Jean-Luc FOSSE, Véronique VANCOILLIE, Henri BIASOTTO, Jean-Louis BIASOTTO, David LAPORTE, Jean-Louis BERARD, Céline LABORIE-FULCHIC, René GABORIT, Sébastien DABASSE, Eric ARIES, Florian DUPOUX, Marie-Thérèse HORGUEDEBAT, Isabelle BERAUT, Nicole SIMORRE, Philippe SURAN, Gérard SURAN, Nathalie GUISTI, Robert LAUZERO, Sophie HERNANDEZ, Bertrand GENET, Jacques DIANA, Françoise ROUBY, Florian PINOS, Solange POMES, Valérie MASSAT, Patrick VILLEMUR, Katherine GEISSMANN, Elisabeth TERRAIL, Patrick PASQUALI, Chantal SCHARDT, Karole SCHARDT, Rémy BRISARD, René PERIN, Cécile CHAMPON, Michel FOURREAU, Jean-Luc SILHERES, Alain MOCAU, Christian GALLANT, Guy LACOURT, Bernard BOUSSAROT, Joël SPADOT, Monique MESSEGUE, Geneviève BERGE, Marie-José SEYCHAL, Marceau DORBES, Jean-Luc RITOURET, Jean-Michel BOINAIS, Xavier BEPMALE, Alain PINET, Serge DIANA, Nathalie CASTERA, Bernadette DUMOUCHE Jérôme BRUN, Josette PONS

Excusés avec pouvoir : Mesdames et Messieurs François BOYER, Cyril ROMERO, Emilie LUNARDI, Jean-Pierre FILLOUSE, Louis TURCHI

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Pascaline THURSCH, Thierry BONNECAZE, Pascale TERRASSON-RIVOLIER, Philippe MONTEIL, Jean-Paul TARTAS, Xavier ROMEO, Jocelyne TRIAES, Mickaël NEAU, Jean-François BARAYRE, Gérard PAUL, François LAPORTE Martine ROQUIGNY, Muriel GOULM, Julien LASSERRE, Jacques LAGON, Stéphane LARTIGUE, Piedad BERNARD, Frédéric VERGE, Georges ZAMPARUTTI

Absents : Mesdames et Messieurs Henri GARCIA, Emmanuelle LECOINTE, Jean-Jacques BALMISSE, Isabelle DEVISME, Alain DE SCORAILLE, Caroline JACQUIN-MICHOT, Thierry IDRAC, Nicolas FERRER, Daniel GAUTHE, Ghislain FAURE, Fabienne BOUE, Eliane MARSIGLIO, Guillaume BRASSARD, Fabrice MEYER, Thierry BARIOL, Simone VIVES, Marc HMINSA, Eric SANVICENTE, Guillaume ROUX, Marion DEMBLANS, Fabien LECHEs, Raymond LABORDE, Valérie BERNABEU, Sébastien GARGES, Benoît TAICLET, Anne-Marie DELAYE, Mickaël LONCKE, Eric CAUBET, Serge CETTOLO, Eric MARGONTIER, Claude CAPERAN, Frédérique DELANNOY, Guy BAQUE, Gilles LARROQUE, Anne LABAT, Anne-Laure LACRAMPE

OBJET : Application de l'article 1521 du CGI relatif à l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le Président donne à l'assemblée lecture de l'article 1521 du Code Général des Impôts fixant notamment, les conditions d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de locaux situés dans la partie de la commune où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures ménagères.

Il rappelle que notre secteur est en grande partie situé en milieu rural (voire très rural) et compte tenu du faible taux d'habitation dans certaines zones, il paraît difficile de prendre en compte les distances retenues par le Conseil d'Etat pour apprécier si une propriété doit ou non être regardée comme desservie par le service d'enlèvement des ordures ménagères ou non.

Il est proposé au Comité Syndical de décider, conformément aux dispositions de l'article 1521-III-4, que le motif de non fonctionnement du service de collecte sur une partie de la commune, ne peut être retenu pour bénéficier de l'exonération,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

DECIDE, à l'unanimité,

que le motif de non fonctionnement du service de collecte sur une partie de la commune, ne peut être retenu pour bénéficier de l'exonération prévue à l'article 1521-4 du Code Général des Impôts.

Pour extrait certifié conforme,

A Mauvezin, le 23 mars 2023

Le Président

Patrick DUBOSC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au Foyer Culturel à Mauvezin, sous la Présidence de Monsieur Patrick DUBOSC,

Nombre de délégués en exercice : 122

Présents : 62

Date de convocation : 8 mars 2023

Votants : 67

Présents : Monsieur Patrick DUBOSC, Président Madame et Messieurs Christophe LABORDE, Françoise FAISSAT, Lilian CASONATO, Guy MANTOVANI, Christian POMIES, Vice-Présidents et Mesdames et Messieurs Jean-Claude BADY, Michèle LAFFITTE, Jean-Luc FOSSE, Véronique VANCOILLIE, Henri BIASOTTO, Jean-Louis BIASOTTO, David LAPORTE, Jean-Louis BERARD, Céline LABORIE-FULCHIC, René GABORIT, Sébastien DABASSE, Eric ARIES, Florian DUPOUX, Marie-Thérèse HORGUEDEBAT, Isabelle BERAUT, Nicole SIMORRE, Philippe SURAN, Gérard SURAN, Nathalie GUISTI, Robert LAUZERO, Sophie HERNANDEZ, Bertrand GENET, Jacques DIANA, Françoise ROUBY, Florian PINOS, Solange POMES, Valérie MASSAT, Patrick VILLEMUR, Katherine GEISSMANN, Elisabeth TERRAIL, Patrick PASQUALI, Chantal SCHARDT, Karole SCHARDT, Rémy BRISARD, René PERIN, Cécile CHAMPON, Michel FOURREAU, Jean-Luc SILHERES, Alain MOCAU, Christian GALLANT, Guy LACOURT, Bernard BOUSSAROT, Joël SPADOT, Monique MESSEGUE, Geneviève BERGE, Marie-José SEYCHAL, Marceau DORBES, Jean-Luc RITOURET, Jean-Michel BOINAIS, Xavier BEPMALE, Alain PINET, Serge DIANA, Nathalie CASTERA, Bernadette DUMOUCHE Jérôme BRUN, Josette PONS

Excusés avec pouvoir : Mesdames et Messieurs François BOYER, Cyril ROMERO, Emilie LUNARDI, Jean-Pierre FILLOUSE, Louis TURCHI

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Pascaline THURSCH, Thierry BONNECAZE, Pascale TERRASSON-RIVOLIER, Philippe MONTEIL, Jean-Paul TARTAS, Xavier ROMEO, Jocelyne TRIAES, Mickaël NEAU, Jean-François BARAYRE, Gérard PAUL, François LAPORTE Martine ROQUIGNY, Muriel GOULM, Julien LASSERRE, Jacques LAGON, Stéphane LARTIGUE, Piedad BERNARD, Frédéric VERGE, Georges ZAMPARUTTI

Absents : Mesdames et Messieurs Henri GARCIA, Emmanuelle LECOINTE, Jean-Jacques BALMISSE, Isabelle DEVISME, Alain DE SCORAILLE, Caroline JACQUIN-MICHOT, Thierry IDRAC, Nicolas FERRER, Daniel GAUTHE, Ghislain FAURE, Fabienne BOUE, Eliane MARSIGLIO, Guillaume BRASSARD, Fabrice MEYER, Thierry BARIOL, Simone VIVES, Marc HMINSA, Eric SANVICENTE, Guillaume ROUX, Marion DEMBLANS, Fabien LECHES, Raymond LABORDE, Valérie BERNABEU, Sébastien GARCES, Benoît TAICLET, Anne-Marie DELAYE, Mickaël LONCKE, Eric CAUBET, Serge CETTOLO, Eric MARGONTIER, Claude CAPERAN, Frédérique DELANNOY, Guy BAQUE, Gilles LARROQUE, Anne LABAT, Anne-Laure LACRAMPE

OBJET : Remplacement du personnel absent (article 3-1 de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifié)

Monsieur le Président fait part à l'assemblée qu'en application de l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, il est possible de recruter des agents contractuel pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel, ou indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeau ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelles, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale. Il précise également que pour ces motifs, les contrats sont établis pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

Il rappelle que les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel ont été ouverts à l'article 64131 du budget primitif 2023.

Il demande l'autorisation de recruter, en fonction des besoins énumérés ci-dessus et dans la limite des crédits votés, des agents contractuels.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
 Reçu en préfecture le 04/04/2023
 Publié le 04/04/2023
 ID : 032-253201065-20230323-011_2023-DE

SLOW

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président, en application de l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, à recruter des agents non titulaires dans les conditions suivantes et dans la limite des crédits votés

| Nature de la fonction | Grade correspondant à la fonction décrite | Rémunération |
|--|--|--|
| Directeur Technique | Agent de maîtrise | Du 1 ^{er} échelon à un échelon doté d'un indice majoré inférieur ou égal à celui détenu par le titulaire du poste |
| Directrice administrative et financière | Attaché | |
| Collecte des ordures ménagères à temps complet | - Adjoint technique principal - Adjoint technique | |
| Secrétariat - comptabilité | Adjoint administratif | |

Pour extrait certifié conforme,

A Mauvezin, le 23 mars 2023

Le Président,

Patrick DUBOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au Foyer Culturel à Mauvezin, sous la Présidence de Monsieur Patrick DUBOSC,

Nombre de délégués en exercice : 122
Date de convocation : 8 mars 2023

Présents : 62
Votants : 67

Présents : Monsieur Patrick DUBOSC, Président Madame et Messieurs Christophe LABORDE, Françoise FAISSAT, Lilian CASONATO, Guy MANTOVANI, Christian POMIES, Vice-Présidents et Mesdames et Messieurs Jean-Claude BADDY, Michèle LAFFITTE, Jean-Luc FOSSE, Véronique VANCOILLIE, Henri BIASOTTO, Jean-Louis BIASOTTO, David LAPORTE, Jean-Louis BERARD, Céline LABORIE-FULCHIC, René GABORIT, Sébastien DABASSE, Eric ARIES, Florian DUPOUX, Marie-Thérèse HORGUEDEBAT, Isabelle BERAUT, Nicole SIMORRE, Philippe SURAN, Gérard SURAN, Nathalie GUISTI, Robert LAUZERO, Sophie HERNANDEZ, Bertrand GENET, Jacques DIANA, Françoise ROUBY, Florian PINOS, Solange POMES, Valérie MASSAT, Patrick VILLEMUR, Katherine GEISSMANN, Elisabeth TERRAIL, Patrick PASQUALI, Chantal SCHARDT, Karole SCHARDT, Rémy BRISARD, René PERIN, Cécile CHAMPON, Michel FOURREAU, Jean-Luc SILHERES, Alain MOCAU, Christian GALLANT, Guy LACOURT, Bernard BOUSSAROT, Joël SPADOT, Monique MESSEGUE, Geneviève BERGE, Marie-José SEYCHAL, Marceau DORBES, Jean-Luc RITOURET, Jean-Michel BOINAIS, Xavier BEPMALÉ, Alain PINET, Serge DIANA, Nathalie CASTERA, Bernadette DUMOUCHE Jérôme BRUN, Josette PONS

Excusés avec pouvoir : Mesdames et Messieurs François BOYER, Cyril ROMERO, Emilie LUNARDI, Jean-Pierre FILLOUSE, Louis TURCHI

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Pascaline THURSCH, Thierry BONNECAZE, Pascale TERRASSON-RIVOLIER, Philippe MONTEIL, Jean-Paul TARTAS, Xavier ROMEO, Jocelyne TRIAES, Mickaël NEAU, Jean-François BARAYRE, Gérard PAUL, François LAPORTE Martine ROQUIGNY, Muriel GOULM, Julien LASSERRE, Jacques LAGON, Stéphane LARTIGUE, Piedad BERNARD, Frédéric VERGE, Georges ZAMPARUTTI

Absents : Mesdames et Messieurs Henri GARCIA, Emmanuelle LECOINTE, Jean-Jacques BALMISSE, Isabelle DEVISME, Alain DE SCORAILLE, Caroline JACQUIN-MICHOT, Thierry IDRAC, Nicolas FERRER, Daniel GAUTHE, Ghislain FAURE, Fabienne BOUE, Eliane MARSIGLIO, Guillaume BRASSARD, Fabrice MEYER, Thierry BARIOL, Simone VIVES, Marc HMINSA, Eric SANVICENTE, Guillaume ROUX, Marion DEMBLANS, Fabien LECHES, Raymond LABORDE, Valérie BERNABEU, Sébastien GARCES, Benoît TAICLET, Anne-Marie DELAYE, Mickaël LONCKE, Eric CAUBET, Serge CETTOLO, Eric MARGONTIER, Claude CAPERAN, Frédérique DELANNOY, Guy BAQUE, Gilles LARROQUE, Anne LABAT, Anne-Laure LACRAMPE

OBJET : Remplacement du personnel vacant temporairement (article 3-2 de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifié)

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les emplois permanents sont créés par l'organe délibérant, conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il précise que pour chaque emploi créé, la délibération fixant le tableau des emplois permanents mentionne la durée hebdomadaire de l'emploi, ainsi que le grade (ou les grades) à détenir par le fonctionnaire susceptible de l'occuper.

Il rappelle le principe de pourvoir tout emploi vacant figurant au tableau des emplois permanents par un fonctionnaire, excepté les dérogations prévues par la loi n°84-53 et notamment les dispositions de l'article 3-2 exposées ci-après.

En cas de recherche infructueuse pour pourvoir un poste, déclaré vacant auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gers, par un fonctionnaire (lauréat de concours, par voie de mutation ou de détachement ou d'intégration directe), le comité syndical peut autoriser, au vu des nécessités de service, le Président à recruter un agent contractuel de droit public dans les conditions suivantes :

- Le contrat doit être conclu pour faire face à une vacance d'emploi, pour une durée déterminée pour une durée maximale d'un an, renouvelable une fois, si la recherche d'un fonctionnaire n'a toujours pas aboutie.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 032-253201065-20230323-012_2023-DE

SLOW

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel dans les conditions énoncées ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article 2-3 de la loi n° 84-53 susvisée, pour occuper un emploi vacant figurant au tableau des emplois permanents
- Que la rémunération de cet agent sera calculée par référence à un échelon du grade à détenir pour pouvoir occuper l'emploi, défini par la délibération fixant le tableau des emplois, compte tenu de la qualification et de l'expérience de l'agent.

Pour extrait certifié conforme,

A Mauvezin, le 23 mars 2023

Le Président,

Patrick DUBOSC



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois mars à dix-huit heures 30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au Foyer Culturel à Mauvezin, sous la Présidence de Monsieur Patrick DUBOSC,

Nombre de délégués en exercice : 122
Date de convocation : 8 mars 2023

Présents : 62
Votants : 67

Présents : Monsieur Patrick **DUBOSC**, Président Madame et Messieurs Christophe **LABORDE**, Françoise **FAISSAT**, Lilian **CASONATO**, Guy **MANTOVANI**, Christian **POMIES**, Vice-Présidents et Mesdames et Messieurs Jean-Claude **BADY**, Michèle **LAFFITTE**, Jean-Luc **FOSSE**, Véronique **VANCOILLIE**, Henri **BIASOTTO**, Jean-Louis **BIASOTTO**, David **LAPORTE**, Jean-Louis **BERARD**, Céline **LABORIE-FULCHIC**, René **GABORIT**, Sébastien **DABASSE**, Eric **ARIES**, Florian **DUPOUX**, Marie-Thérèse **HORGUEDEBAT**, Isabelle **BERAUT**, Nicole **SIMORRE**, Philippe **SURAN**, Gérard **SURAN**, Nathalie **GUISTI**, Robert **LAUZERO**, Sophie **HERNANDEZ**, Bertrand **GENET**, Jacques **DIANA**, Françoise **ROUBY**, Florian **PINOS**, Solange **POMES**, Valérie **MASSAT**, Patrick **VILLEMUR**, Katherine **GEISSMANN**, Elisabeth **TERRAIL**, Patrick **PASQUALI**, Chantal **SCHARDT**, Karole **SCHARDT**, Rémy **BRISARD**, René **PERIN**, Cécile **CHAMPON**, Michel **FOURREAU**, Jean-Luc **SILHERES**, Alain **MOCAU**, Christian **GALLANT**, Guy **LACOURT**, Bernard **BOUSSAROT**, Joël **SPADOT**, Monique **MESSEGUE**, Geneviève **BERGE**, Marie-José **SEYCHAL**, Marceau **DORBES**, Jean-Luc **RITOURET**, Jean-Michel **BOINAIS**, Xavier **BEPMALE**, Alain **PINET**, Serge **DIANA**, Nathalie **CASTERA**, Bernadette **DUMOUCHE** Jérôme **BRUN**, Josette **PONS**

Excusés avec pouvoir : Mesdames et Messieurs François **BOYER**, Cyril **ROMERO**, Emilie **LUNARDI**, Jean-Pierre **FILLOUSE**, Louis **TURCHI**

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Pascaline **THURSCHE**, Thierry **BONNECAZE**, Pascale **TERRASSON-RIVOLIER**, Philippe **MONTEIL**, Jean-Paul **TARTAS**, Xavier **ROMEO**, Jocelyne **TRIAES**, Mickaël **NEAU**, Jean-François **BARAYRE**, Gérard **PAUL**, François **LAPORTE** Martine **ROQUIGNY**, Muriel **GOULM**, Julien **LASSERRE**, Jacques **LAGON**, Stéphane **LARTIGUE**, Piedad **BERNARD**, Frédéric **VERGE**, Georges **ZAMPARUTTI**

Absents : Mesdames et Messieurs Henri **GARCIA**, Emmanuelle **LECOINTE**, Jean-Jacques **BALMISSE**, Isabelle **DEVISME**, Alain **DE SCORAILLE**, Caroline **JACQUIN-MICHOT**, Thierry **IDRAC**, Nicolas **FERRER**, Daniel **GAUTHE**, Ghislain **FAURE**, Fabienne **BOUE**, Eliane **MARSIGLIO**, Guillaume **BRASSARD**, Fabrice **MEYER**, Thierry **BARIOL**, Simone **VIVES**, Marc **HMINSA**, Eric **SANVICENTE**, Guillaume **ROUX**, Marion **DEMBLANS**, Fabien **LECHES**, Raymond **LABORDE**, Valérie **BERNABEU**, Sébastien **GARCES**, Benoît **TAICLET**, Anne-Marie **DELAYE**, Mickaël **LONCKE**, Eric **CAUBET**, Serge **CETTOLO**, Eric **MARGONTIER**, Claude **CAPERAN**, Frédérique **DELANNOY**, Guy **BAQUE**, Gilles **LARROQUE**, Anne **LABAT**, Anne-Laure **LACRAMPE**

OBJET : Modification statuts SPL

Monsieur le Président expose les faits suivants : La SPL-TRIGONE assure aujourd'hui le transport des déchets ménagers pour le compte du Syndicat Mixte Trigone et la collecte du verre pour le compte de 4 SICTOMS, actionnaires de la SPL Trigone.

La Communauté d'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne souhaite intégrer la SPL Trigone aux fins de contractualiser avec cette dernière, un marché pour la collecte du verre.

Dans ce cadre, il y a lieu donc de modifier les statuts et notamment la liste des actionnaires, les articles 6 « apports » et article 7 « capital social », tels qu'ils figurent dans le projet ci-joint.

Par conséquent, Monsieur le président propose au Comité Syndical du SICTOM EST de donner son accord à la modification des statuts dont les caractéristiques ont été exposées ci-dessus et dont le projet de statuts modifié est joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

DECIDE, à l'unanimité,

- vu, le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1531-1 L. 1521-1, L. 1522-1, L. 1522-2, L. 1522-3 et L. 1524-5 ;
- vu, le code de commerce ;

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 032-253201065-20230323-013_2023-DE

SLOW

1° - d'approuver

La modification des statuts de la SPL-TRIGONE, et notamment la modification du capital social et l'entrée d'un nouvel actionnaire, la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne, et autorise son représentant à l'Assemblée Générale à signer les statuts modifiés

2° - de doter

Son président, pour ce qui le concerne, de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

A Mauvezin, le 23 mars 2023

Le Président

Patrick DUBOSC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au Foyer Culturel à Mauvezin, sous la Présidence de Monsieur Patrick DUBOSC,

Nombre de délégués en exercice : 122
Date de convocation : 8 mars 2023

Présents : 62
Votants : 67

Présents : Monsieur Patrick DUBOSC, Président Madame et Messieurs Christophe LABORDE, Françoise FAISSAT, Lilian CASONATO, Guy MANTOVANI, Christian POMIES, Vice-Présidents et Mesdames et Messieurs Jean-Claude BADDY, Michèle LAFFITTE, Jean-Luc FOSSE, Véronique VANCOILLIE, Henri BIASOTTO, Jean-Louis BIASOTTO, David LAPORTE, Jean-Louis BERARD, Céline LABORIE-FULCHIC, René GABORIT, Sébastien DABASSE, Eric ARIES, Florian DUPOUX, Marie-Thérèse HORGUEDEBAT, Isabelle BERAUT, Nicole SIMORRE, Philippe SURAN, Gérard SURAN, Nathalie GUISTI, Robert LAUZERO, Sophie HERNANDEZ, Bertrand GENET, Jacques DIANA, Françoise ROUBY, Florian PINOS, Solange POMES, Valérie MASSAT, Patrick VILLEMUR, Katherine GEISSMANN, Elisabeth TERRAIL, Patrick PASQUALI, Chantal SCHARDT, Karole SCHARDT, Rémy BRISARD, René PERIN, Cécile CHAMPON, Michel FOURREAU, Jean-Luc SILHERES, Alain MOCAU, Christian GALLANT, Guy LACOURT, Bernard BOUSSAROT, Joël SPADOT, Monique MESSEGUE, Geneviève BERGE, Marie-José SEYCHAL, Marceau DORBES, Jean-Luc RITOURET, Jean-Michel BOINAIS, Xavier BEPMALE, Alain PINET, Serge DIANA, Nathalie CASTERA, Bernadette DUMOUCHE Jérôme BRUN, Josette PONS

Excusés avec pouvoir : Mesdames et Messieurs François BOYER, Cyril ROMERO, Emilie LUNARDI, Jean-Pierre FILLOUSE, Louis TURCHI

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Pascaline THURSCHE, Thierry BONNECAZE, Pascale TERRASSON-RIVOLIER, Philippe MONTEIL, Jean-Paul TARTAS, Xavier ROMEO, Jocelyne TRIAES, Mickaël NEAU, Jean-François BARAYRE, Gérard PAUL, François LAPORTE Martine ROQUIGNY, Muriel GOULM, Julien LASSERRE, Jacques LAGON, Stéphane LARTIGUE, Piedad BERNARD, Frédéric VERGE, Georges ZAMPARUTTI

Absents : Mesdames et Messieurs Henri GARCIA, Emmanuelle LECOINTE, Jean-Jacques BALMISSE, Isabelle DEVISME, Alain DE SCORAILLE, Caroline JACQUIN-MICHOT, Thierry IDRAC, Nicolas FERRER, Daniel GAUTHE, Ghislain FAURE, Fabienne BOUE, Eliane MARSIGLIO, Guillaume BRASSARD, Fabrice MEYER, Thierry BARIOL, Simone VIVES, Marc HMINSA, Eric SANVICENTE, Guillaume ROUX, Marion DEMBLANS, Fabien LECHES, Raymond LABORDE, Valérie BERNABEU, Sébastien GARCES, Benoît TAICLET, Anne-Marie DELAYE, Mickaël LONCKE, Eric CAUBET, Serge CETTOLO, Eric MARGONTIER, Claude CAPERAN, Frédérique DELANNOY, Guy BAQUE, Gilles LARROQUE, Anne LABAT, Anne-Laure LACRAMPE

OBJET : Tarif 2023 pour la prestation « prêt de véhicule BOM

Monsieur le Président indique à l'assemblée que le SICTOM EST peut être sollicité par d'autres syndicats pour le prêt d'un véhicule sans chauffeur.

Monsieur le Président précise que le SICTOM EST a les moyens matériels de venir en aide ponctuellement à des syndicats voisins.

Monsieur le Président propose pour 2023 de fixer le montant de la location à 380 € par jour, comprenant la mise à disposition du camion, le carburant restant à la charge du syndicat demandeur.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide à l'unanimité :

- De fixer pour 2023 le tarif journalier à 380 € TTC par jour le prêt d'un véhicule BOM
- De donner pouvoir à Monsieur le Président pour établir la convention et les titres correspondants.

Pour extrait certifié conforme,

A Mauvezin, le 23 mars 2023

Le Président,

Patrick DUBOSC

